

# Appel à projets 2020

## Emploi et activité : des solutions innovantes et solidaires pour une société numérique intégrante

*Date limite de réception des dossiers : 18 mars 2020 à 17h*

### Contexte

L'accès pour tous aux moyens d'une vie décente est une question universelle. Nos sociétés contemporaines y ont répondu en faisant du travail la source essentielle du revenu. La déclaration universelle des droits de l'homme établit d'ailleurs que « toute personne a droit au travail [...] et à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine ».

Le monde du travail est aujourd'hui confronté à de profondes mutations qui induisent de nouvelles vulnérabilités. Les difficultés face à l'emploi concernent désormais toutes les catégories de population, tout en prenant des formes diverses selon l'âge, le diplôme et l'expérience des personnes : privation totale ou partielle, contrats de courte durée, cumul d'activités et temps de travail éclaté, gestion des transitions entre différents statuts, etc. Il est également indispensable de prendre en compte le rôle de la révolution numérique - porteuse de promesses et d'inquiétudes nouvelles - dans les métamorphoses actuelles de la société.

Ainsi, les réalités du travail et de l'emploi telles qu'elles s'étaient stabilisées au cours du XXe siècle, évoluent fortement. De nouvelles garanties sociales, collectives et attachées à la personne sont à inventer.

Alors que la digitalisation croissante de la société peut favoriser l'isolement, il est nécessaire de soutenir des projets intégrateurs qui créent de la solidarité.

Dans ce contexte, le programme Emploi soutiendra des démarches innovantes qui lèvent des obstacles (liés à la personne, au territoire ou au secteur d'activité) pour l'accès à un revenu lié à un travail.

### Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- des associations et éventuellement des coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général ;
- des regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée.

Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure non lucrative.

### Les modalités de soutien

Ce programme peut soutenir :

- le démarrage de projets de terrain et leur développement ;
- la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences.

La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement. Les projets pluriannuels sont encouragés.

## Les initiatives concernées

---

Deux axes de travail sont privilégiés en 2020. Ils pourront être précisés et évoluer à l'avenir, en fonction des besoins identifiés à partir des échanges avec les porteurs de projets et de l'évaluation des démarches soutenues.

### Axe 1 – Sécurisation des parcours par la coopération et la mutualisation

#### A. Nouveaux espaces et collectifs de travail

Le programme Emploi soutiendra les nouveaux espaces et collectifs de travail qui cherchent à sécuriser les personnes dans leur activité professionnelle par la mise en réseau et portent des dynamiques collectives pour la création d'activité sur les territoires. Les projets qui visent à ouvrir les tiers lieux (espaces de coworking, ateliers de fabrication numérique, etc.) aux publics qui en restent aujourd'hui éloignés seront étudiés avec un intérêt particulier.

*Les projets d'équipement de lieux qui n'offrent pas de dimension sociale au travers d'un accompagnement adapté ne seront pas retenus.*

#### B. Économie collaborative d'utilité sociale

De nombreux besoins sociaux ne trouvent aujourd'hui pas de réponse. Leur satisfaction peut être créatrice d'activité et de revenu pour les personnes, de qualité de vie pour la population et de développement pour les territoires. Le programme Emploi aidera des démarches qui organisent, via une plateforme ou une autre solution technologique, la rencontre entre une offre de travail et une demande de biens et de services. Il s'agit de soutenir une économie qui veille au respect des travailleurs (en visant la valorisation, la sécurisation et l'émancipation des personnes) et des consommateurs (en garantissant qualité et accessibilité du service au plus grand nombre), tout en créant des occasions de rencontres, d'échanges et de coopérations sur les territoires, entre des acteurs aux situations et aux pratiques parfois éloignées.

### Axe 2 – Compétences numériques et travail

La digitalisation très rapide du travail implique l'acquisition de compétences qui doivent sans cesse être renouvelées compte-tenu des évolutions technologiques. À tous les âges, pour les personnes qui ne sont pas ou plus intégrées dans le monde de l'entreprise, cela peut constituer un frein à l'employabilité.

Plus spécifiquement, alors que les effets de la fracture numérique s'aggravent dans certains territoires et chez certaines populations, les secteurs d'activité liés au digital sont en pleine croissance. La formation peut constituer une opportunité pour des personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion, de retrouver un métier valorisant dans des secteurs d'activité qui recrutent.

Le programme Emploi pourra soutenir des projets qui visent à :

- développer la capacité des personnes les plus vulnérables à utiliser les nouvelles technologies dont l'usage est aujourd'hui nécessaire pour exercer un métier. La formation de formateurs/médiateurs pour accompagner ces personnes dans la prise en main des outils pourra également être prise en compte.
- former des personnes éloignées de l'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires aux métiers du numérique (développeur, animateur de communautés, médiateur numérique, etc.) et les accompagner vers l'emploi/la création d'activité.

Un intérêt particulier sera porté aux démarches qui proposent des pédagogies innovantes prenant en compte les difficultés (cognitives, physiques, sociales) des personnes et promeuvent des pratiques visant le partage de savoirs. Les projets qui articulent la formation avec l'activité professionnelle seront privilégiés. Ils devront dans tous les cas expliciter les perspectives d'insertion professionnelle des personnes à l'issue de la période de formation : rôle et engagement des entreprises par exemple, ou toutes autres modalités qui permettent d'atteindre cet objectif.

*Les projets qui visent les freins cognitifs (maîtrise de la langue par exemple) et la préparation à l'emploi (techniques de recherche d'emploi, réalisation de CV, usages de base de l'informatique, information et sensibilisation sur les technologies, les métiers et les secteurs d'activité, etc.) ne seront pas retenus, ainsi que les projets de médiation numérique.*

## Critères de sélection

La Fondation de France veille à ce que les projets soient d'intérêt général (non concurrentiels notamment) et apprécie leur qualité globale ainsi que leur caractère innovant.

Dans le cadre de ce programme, l'insertion professionnelle des publics en difficulté doit constituer un objectif prioritaire du projet.

En outre, les membres des jurys porteront une attention particulière aux aspects suivants :

- l'ouverture à des publics diversifiés (milieu social, culture, âge, formation, etc.) ;
- la qualité de l'ancrage territorial des projets ;
- les coopérations entre différents acteurs ;
- la participation des usagers et des bénévoles à tous les stades du projet (de l'idée initiale, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions) et dans la gouvernance ;
- l'hybridation des ressources, qu'elles soient marchandes ou non, monétaires ou non. Les porteurs de projets devront démontrer la viabilité de leur modèle économique à moyen terme, au-delà du soutien de la Fondation de France.

### Ne seront pas retenus :

- les projets qui se préoccupent d'insertion sociale sans prioriser la dimension professionnelle, ou interviennent trop en amont pour prendre en compte cette perspective ;
- les projets qui se limitent à une dimension digitale, sans autre accompagnement des personnes ;
- les projets qui relèvent des dispositifs d'insertion par l'activité économique ou du travail adapté ;
- les structures d'accompagnement à la création d'entreprise, de conseil juridique, administratif ou financier qui agissent dans des conditions concurrentielles ;
- les projets économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale ;
- les projets sociaux sans réel caractère économique ;

- les projets de formation des salariés ou pouvant prétendre aux financements de droit commun (par exemple Pôle emploi, régions, etc.), la formation initiale. Dans tous les cas, le financement de la Fondation de France n'interviendra pas en substitution de celui des structures dont la compétence est de financer la formation ;
- les études de faisabilité ;
- l'organisation de manifestations ou actions ponctuelles (colloques, séminaires, expositions, voyages, etc.) ;
- les demandes liées à des difficultés financières, passagères ou chroniques de la structure porteuse du projet ;
- les activités se déroulant majoritairement en dehors du territoire français.

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est disponible sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*)

Une session unique est prévue en 2020. La date limite de soumission des dossiers est fixée au 18 mars à 17h. Aucune dérogation ne sera possible.

Un jury de présélection déterminera quels projets seront instruits.

Le cas échéant, l'attribution des financements aura lieu dans un délai maximum de 4 mois après la date limite de réception des dossiers.

## Aides méthodologiques complémentaires



### Accompagner les acteurs de terrain

Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, accorder un appui méthodologique . Il se traduit par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets. Comme la subvention, cette aide est soumise à l'avis du comité d'experts. Il s'agit de mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent qui peut intervenir dans toutes les phases du projet : structuration, pilotage, partenariats, évaluation...

L'aide est estimée en « jours-consultant ». Le curriculum vitae du professionnel pressenti par le porteur de projet doit être approuvé par la Fondation de France pour confirmer son financement.

#### Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par .

#### Pour en savoir plus

S'adresser à chaque chargé de programme.



### Comment agir pour l'environnement ?

Votre projet, également bon pour la planète ! Toutes nos actions, nos façons de consommer, de produire ou de travailler ont des impacts qui, lorsqu'ils sont négatifs, doivent être pris en compte dans la conduite des projets. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite donner les moyens aux porteurs de projets qu'elle soutient d'enclencher concrètement les démarches pour limiter les impacts négatifs de leurs actions. Encore faut-il savoir s'y prendre !

Dans cette perspective, la Fondation de France propose un complément de financement pour aider les porteurs de projets à évaluer les impacts environnementaux de la mise en œuvre de leur projet, bâtir un plan d'action avec des solutions alternatives et en évaluer les éléments financiers. Pour cela, un consultant spécialiste des enjeux qui seront abordés sera proposé aux porteurs de projet qui en font la demande afin d'adapter le plan d'action au plus près de leurs besoins et de manière réaliste.

**Important :** ne pourront être soutenus que les organismes qui auront bénéficié en 2020 d'une subvention dans le cadre de l'un ou l'autre des appels à projets de la Fondation de France.



## Notre contribution aux Objectifs de développement durable

**Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.**

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD : nos engagements*.

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 857 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 21 31 00  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)  
   

Fondation  
de  
France